SMSB
Syndicat Mixte des Stations des Bauges

DELIBERATION N° 50-26-C

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ALPIN SAVOIE GRAND REVARD

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 23 septembre 2026 à 13 heures, le conseil syndical, s'est réuni à Les Déserts sous la présidence de Madame FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			**TITULAIRES**		
BEBERT Thierry	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
BERTHOMIER Christian		X	BERETTI Renaud		X
DUMAZ Gérard		X	CHAPUIS Nicolas	X	
DUMAZ Régis		X	CROUZEVIALLE Bruno		X
FERRARI Sandra	X		DUBOUCHET - REVOL Karine		X
FLEURY Marc		X	FRUGIER Michel		X
GENNARO Alexandre	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GERMAIN Cléo		X	GUIGUE Thibaut		X
GINOLLIN Pascal		X	HUYNH Antoine		X
LEOUTRE Jean-Marc		X	LOISEAU Jean-Claude		X
LHEUREUX PINEAU Marie	X		MONTORO – SADOUX Marie-Pierre		X
MIGUET Vincent		X	PIGNIER Régis		X
PATEY Vincent		X	MOUGNIOTTE Alain		X
REGAIRAZ Damien	X		OGER Noël		X
REPENTIN Thierry		X	ROGNARD Olivier		X
SACONNEY-ABBO Carlotta		X	VAIRYO Nicolas		X
VANIN Gaëtan		X	VIAL Jean-Marc		X
SUPPLEANTS			**SUPPLEANTS**		
CAUSSE Cyrille		X	*DORMARD Carole*		X
FAVETTA Maëlle		X	MINNE Laura		X
PERRACHON Yves		X	VASQUEZ Christian		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
GRELLIER Jean Marc	FERRARI Sandra
Elus absents Grand Chambéry	**Donne pouvoir à**
REPENTIN Thierry	REGAIRAZ Damien

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	5	1	6
Grand Lac	17	3	1	1	2

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 septembre 2026, le conseil syndical, convoqué une nouvelle fois, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : LHEUREUX PINEAU Marie

ARRIVE LE

01 OCT. 2026

Préfecture de la Savoie

Délibération 50-26-C

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-11 et L1612-15
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que les décisions modificatives ont pour objectif d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires, il est proposé les modifications suivantes :

BUDGET ALPIN SAVOIE GRAND REVARD

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ajustement de crédits en section de fonctionnement concerne :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2026	DM	TOTAL
011 Charges à caractère général	**313 281**	**30 000**	**343 281**
6068 Autres matières et fournitures	68 000	30 000	98 000
012 Charges de personnel	**480 000**	**66 000**	**546 000**
6411 - Salaires et appointements	363 000	45 000	408 000
6451 - Cotisations à l'URSSAF	72 000	21 000	93 000
TOTAL			**96 000**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2026	DM	TOTAL
70 - Ventes de produits	**1 280 000**	**96 000**	**1 376 000**
7061 - Transport de voyageurs	1 200 000	96 000	1 296 000
TOTAL		**96 000**	

Délibération 50-26-C

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative du budget alpin Savoie Grand Revard telle que reprise ci-dessus.

Fait à Les Déserts, le mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance : LHEUREUX PINEAU Marie

La Présidente,
Madame FERRARI Sandra

SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES (SAVOIE)

Votants	8	
Ne prend part au vote		
Suffrages exprimés		
Vote **POUR**	8	BEBERT Thierry, FERRARI Sandra, GENNARO Alexandre, LHEUREUX PINEAU Marie, REGAIRAZ Damien, REPENTIN Thierry : absent : pouvoir, CHAPUIS Nicolas, GRELLIER Jean-Marc : absent : pouvoir,
Vote **CONTRE**		
Abstentions		
Votants		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.